



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent onzième session

EB111/DIV/3
18 février 2003

Décisions et liste des résolutions

I. DECISIONS

EB111(1) Ordre du jour provisoire et durée de la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire de la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé¹ et rappelant sa décision antérieure tendant à ce que la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé se tienne au Palais des Nations, à Genève, la session s'ouvrant le lundi 19 mai 2003 et prenant fin au plus tard le mercredi 28 mai 2003,² a approuvé l'ordre du jour provisoire de la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, après avoir ajouté les points suivants : « Droits de propriété intellectuelle, innovations et santé publique » et « Vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires », et supprimé les points 14.3 « Promotion de la santé » et 14.17 « Génomique et santé mondiale », ces points étant transférés à une session ultérieure du Conseil exécutif. Le Conseil a également recommandé que les tables rondes aient pour thème un environnement sain pour les enfants, qu'elles soient conduites selon les méthodes exposées³ et que la participation aux tables rondes soit ouverte aux ministres de la santé ou aux personnes désignées pour les représenter personnellement aux discussions de politique générale.

(Neuvième séance, 24 janvier 2003)
EB111/SR/9

EB111(2) Date et lieu de la cent douzième session du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif a décidé que sa cent douzième session s'ouvrirait le jeudi 29 mai 2003 au Siège de l'OMS, à Genève, et prendrait fin au plus tard le lendemain, vendredi 30 mai 2003.

(Neuvième séance, 24 janvier 2003)
EB111/SR/9

¹ Document EB111/27.

² Décision EB110(8).

³ Document EB107/21.

EB111(3) Contributions pour 2002 et 2003

Le Conseil exécutif a recommandé à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution indiquant que :

- 1) la contribution de la République démocratique du Timor-Leste sera de US \$1053 pour 2002 et de US \$4213 pour 2003 ;
- 2) à titre de mesure ad hoc, la contribution pour 2003 de l'Afghanistan sera ramenée à US \$4213 et celle de l'Argentine à US \$4 026 622 ;
- 3) la différence de US \$611 135, résultant de la révision des contributions de l'Afghanistan et de l'Argentine, sera financée par le compte pour les recettes diverses.

(Dixième séance, 24 janvier 2003)
EB111/SR/10

EB111(4) Contributions pour 2004-2005

Le Conseil exécutif, ayant débattu des propositions relatives au barème des contributions pour 2004-2005,¹ a décidé de transmettre le point à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé pour examen et décision.

(Dixième séance, 24 janvier 2003)
EB111/SR/10

EB111(5) Groupe de travail spécial intergouvernemental à composition non limitée chargé d'examiner les méthodes de travail du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du Président du groupe de travail spécial intergouvernemental à composition non limitée,² a approuvé les propositions du Président en vue de l'achèvement des travaux.

(Dixième séance, 24 janvier 2003)
EB111/SR/10

¹ Documents EB111/15 et EB111/15 Add.1.

² Document EB111/25.

EB111(6) Révision de la liste des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS

Le Conseil exécutif, ayant examiné et noté le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales¹ concernant l'examen d'un tiers de la liste des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS, et donnant suite à la décision EB109(9), a décidé ce qui suit.

Appréciant le soutien que continuent d'apporter à la réalisation des objectifs de l'OMS les organisations non gouvernementales dont les noms sont suivis d'un astérisque dans l'annexe au rapport, et, sur la base d'un examen de leurs rapports de collaboration, le Conseil a décidé de maintenir les relations officielles avec ces organisations.

Le Conseil a regretté qu'il n'ait pas été possible d'établir une coopération utile pendant la période considérée avec l'Union internationale de Toxicologie, mais, compte tenu de l'intérêt accordé par celle-ci et par l'OMS au renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine de la sécurité chimique, a décidé de maintenir les relations officielles avec cette organisation pendant un an pour qu'elle puisse élaborer un plan de travail.

En l'absence de rapports de collaboration, le Conseil a décidé de reporter à sa cent treizième session l'examen des relations avec les organisations non gouvernementales dont les noms suivent : Académie internationale de Pathologie, Assemblée mondiale de la Jeunesse, Association des Instituts et Ecoles de Médecine tropicale d'Europe, Association internationale de Radioprotection, Association internationale pour les Résidus solides, Association mondiale pour la Réadaptation psychosociale, Fédération internationale de la Vieillesse, Fédération internationale des Sociétés d'Oto-rhino-laryngologie, Fédération mondiale des Parasitologues, Fondation internationale pour les Yeux, Ligue internationale d'Associations pour la Rhumatologie, Organisation mondiale du Mouvement scout, Société internationale de Mycologie humaine et animale, Union internationale contre la Tuberculose et les Maladies respiratoires, Union internationale des Sociétés d'Immunologie et Union internationale des Villes et Pouvoirs locaux.

Le Conseil a pris note des informations concernant l'Institut international des Sciences de la Vie, dont les activités seront suivies de près. Toutefois, compte tenu de la poursuite de la collaboration avec l'Institut, il a décidé de maintenir les relations officielles avec lui.

S'agissant du suivi de la décision EB109(9), le Conseil, regrettant que la collaboration se soit relâchée avec l'Association internationale d'Ergonomie, l'Association internationale d'Informatique médicale et le Conseil international de l'Action sociale, a néanmoins décidé de maintenir les relations officielles avec ces organisations pendant une année supplémentaire afin de faciliter l'établissement en commun d'un plan de travail.

(Treizième séance, 28 janvier 2003)
EB111/SR/13

¹ Documents EB111/20 et EB111/20 Corr.1.

EB111(7) Attribution du Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Fondation Dr A. T. Shousha, a attribué le Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha pour 2003 au Dr Yassin Abdulaleem Al-Qubati (Yémen) pour sa remarquable contribution à la réalisation des objectifs des soins de santé primaires dans la zone géographique où le Dr Shousha a oeuvré au service de l'Organisation mondiale de la Santé.

(Treizième séance, 28 janvier 2003)
EB111/SR/13

EB111(8) Attribution du Prix Sasakawa pour la Santé

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Groupe de sélection du Prix Sasakawa pour la Santé, a attribué le Prix Sasakawa pour la Santé pour 2003 au Centre de Développement sanitaire des Visayas orientales, relevant du Département de la Santé (Philippines), et à la Société yéménite pour l'Élimination de la Lèpre (Yémen). Les deux lauréats recevront chacun US \$40 000 pour leurs travaux remarquables en matière de développement sanitaire.

(Treizième séance, 28 janvier 2003)
EB111/SR/13

EB111(9) Attribution de la bourse de la Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Groupe de sélection de la Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille, a attribué la bourse de la Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille au Dr Ly Sovann (Cambodge) afin de lui permettre d'exécuter les travaux de recherche qu'il a proposés.

(Treizième séance, 28 janvier 2003)
EB111/SR/13

EB111(10) Attribution de la Bourse Francesco Pocchiari

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Bourse Francesco Pocchiari, a attribué la Bourse Francesco Pocchiari pour 2003 au Dr Fatwa Sari Tetra Dewi (Indonésie) afin de lui permettre d'exécuter les travaux de recherche qu'elle a proposés.

(Treizième séance, 28 janvier 2003)
EB111/SR/13

EB111(11) Attribution du Prix de la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Groupe de sélection de la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé, a attribué le Prix de la Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé pour 2003 au Dr Mahmoud M. A. Fikri (Emirats arabes unis) et au Professeur Magdi Habib Yacoub (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) pour leur remarquable contribution au développement sanitaire. Les deux lauréats recevront chacun US \$20 000.

(Treizième séance, 28 janvier 2003)
EB111/SR/13

EB111(12) Attribution du Prix de la Fondation Léon Bernard

Le Conseil exécutif, après avoir examiné le rapport du Comité de la Fondation Léon Bernard, a attribué le Prix de la Fondation Léon Bernard pour 2003 au Dr Watanee T. Jentchitr (Thaïlande) pour les services éminents qu'elle a rendus dans le domaine de la médecine sociale.

(Treizième séance, 28 janvier 2003)
EB111/SR/13

EB111(13) Prix de l'Etat du Koweït pour la Recherche en Promotion de la Santé

Le Conseil exécutif a décidé d'approuver le principe de la création, proposée par l'Etat du Koweït, d'un prix pour la recherche dans le domaine de la promotion de la santé, en demandant que les statuts soient rédigés en coopération avec l'Etat du Koweït et soumis au Conseil pour approbation, en même temps que les recommandations relatives à la couverture des dépenses d'administration.

(Treizième séance, 28 janvier 2003)
EB111/SR/13

II. LISTE DES RESOLUTIONS

- | | |
|----------|---|
| EB111.R1 | Nomination du Directeur régional pour les Amériques |
| EB111.R2 | Remerciements au Dr George Alleyne |
| EB111.R3 | Fonds immobilier |
| EB111.R4 | Stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH/SIDA |
| EB111.R5 | Réduction de la mortalité par rougeole dans le monde |
| EB111.R6 | Lutte contre les pandémies et les épidémies annuelles de grippe |

- EB111.R7 Mise en oeuvre des recommandations du *Rapport mondial sur la violence et la santé*
- EB111.R8 Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel
- EB111.R9 Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel
- EB111.R10 Traitements du personnel hors classes et du Directeur général
- EB111.R11 Stratégie pour la santé et le développement des enfants et des adolescents
- EB111.R12 Médecine traditionnelle
- EB111.R13 Révision du Règlement sanitaire international
- EB111.R14 Politique applicable aux relations avec les organisations non gouvernementales
- EB111.R15 Proposition pour le poste de Directeur général
- EB111.R16 Projet de contrat du Directeur général
- EB111.R17 Expression de gratitude au Dr Gro Harlem Brundtland
- EB111.R18 Relations avec les organisations non gouvernementales

= = =